Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_50-DE

Commune de Hénon

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
2 juillet 2026

Date de publication
13 juillet 2026

Présents : 16
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absents excusés : Patrick RABET (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Pascal CARLO (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD), Sébastien DUROS (pouvoir à Nicolas GIBET)

Secrétaire : Nicolas GIBET

2026-08.50 – Nomination d'élus municipaux au sein des commissions communautaires

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé quatre commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation *(Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement)* ;
- Commission Lien social et Bien vivre *(Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé)* ;
- Commission Préservation et production des ressources (*Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité)* ;
- Commission Développement territorial et Cadre de vie *(Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie)*.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_50-DE

Ces commissions sont ainsi composées :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission ;
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire ;
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire ;
- En dehors des conseillers communautaires titulaires, afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants qui seront idéalement, dans l'ordre de priorité, le conseiller communautaire suppléant du titulaire puis des conseillers municipaux volontaires ;
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal.

La loi impose, par principe, le scrutin secret dès lors qu'il y a lieu de procéder à une élection ou une nomination. Toutefois, dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément le scrutin secret, le conseil municipal peut décider de ne pas procéder à cette élection/désignation par scrutin secret. Cette décision doit être prise à l'unanimité.

Pour la commune de Hénon, il est proposé de nommer les élus suivants pour intégrer les commissions communautaires :

- Monsieur Stéphane DAVY (titulaire) et Madame Nadine L'ÉCHELARD (suppléante) pour la commission Performance publique et Innovation ;
- Madame Marie-Claude LESNÉ pour la commission Lien social et Bien vivre ;
- Madame Nathalie OZENNE pour la commission Préservation et production des ressources ;
- Monsieur Jérôme TRÉHOREL pour la commission Développement territorial et Cadre de vie ;

Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-21 ;*

Vu *la délibération du conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026 créant ces quatre commissions et fixant leur composition ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations d'élus municipaux au sein des commissions communautaires ;

DÉSIGNE les élus municipaux suivants pour intégrer les commissions communautaires :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_50-DE

- Monsieur Stéphane DAVY (titulaire) et Madame Nadine L'ÉCHELARD (suppléante) pour la commission Performance publique et Innovation ;
- Madame Marie-Claude LESNÉ pour la commission Lien social et Bien vivre ;
- Madame Nathalie OZENNE pour la commission Préservation et production des ressources ;
- Monsieur Jérôme TRÉHOREL pour la commission Développement territorial et Cadre de vie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 9 juillet 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Nicolas GIBET

MAIRIE de HÉNON 22150 CÔTES D'ARMOR

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_50-DE